



**INFORMATIONS RELATIVES AUX DONNEES PERSONNELLES**  
**POUR LA CONSULTATION ET REUNIONS PUBLIQUES**  
**RELATIVES A LA CONSTRUCTION DU QUAI I1 ET**  
**L'AMENAGEMENT DES TERRE-PLEINS I1/I2 DANS LE PORT DE**  
**SETE-FRONTIGNAN**

Cette notice fournie par la Région Occitanie a pour objectif de vous informer :

- Des engagements en matière de protection des données à caractère personnel,
- De vos droits et des modalités de l'utilisation de vos données personnelles.

#### **RESPONSABLE DE TRAITEMENT**

---

Le responsable de traitement est la Région Occitanie représentée par sa présidente Carole DELGA.

**Une question concernant le traitement de vos données personnelles (c'est-à-dire les informations vous concernant) ? Vous voulez exercer vos droits ?**

- Par courrier : 22 boulevard du Maréchal Juin 31406 Toulouse Cedex 9
- Par mail : [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr) (uniquement pour les questions relatives au traitement des données personnelles).

#### **ASSISTANCE**

---

**Pour tout besoin d'assistance ou d'information concernant la consultation et les réunions publiques relatives à la construction du quai I1 dans le port de Sète-Frontignan, vous pouvez contacter les services de la Région en envoyant un mail à [DAE\\_quai\\_I1@laregion.fr](mailto:DAE_quai_I1@laregion.fr)**

#### **UTILISATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES**

---

Le traitement de données à caractère personnel mis en œuvre dans le cadre de **la consultation et des réunions publiques relatives à la construction du quai I1 dans le port de Sète-Frontignan** est établi en conformité avec les dispositions du Règlement général pour la protection des données à caractère personnel (RGPD) n°2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite « Informatique et libertés » dans sa dernière version.

**L'utilisation de vos données repose :**

- **sur une obligation légale** conformément à l'article L.181-10-1 du Code de l'environnement et sur l'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et le décret de mise en application n°2017-626 du 25 avril 2017 relatif aux procédures destinées à assurer l'information et la

participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement et modifiant diverses dispositions relatives à l'évaluation environnementale de certains projets, plans et programmes.

➤ **Sur le consentement :**

- Pour l'établissement d'une liste d'émargement,
- Pour l'enregistrement audio des échanges entre participants

Le consentement n'est pas définitif, il peut à tout moment être retiré sur simple demande par mail à l'adresse suivante : [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr)

**Ce traitement a pour objectifs (finalités) :**

- La participation facultative des citoyens aux réunions et à la consultation publique dans le cadre de la consultation du public relative au projet de construction du quai I1 dans le port de Sète-Frontignan
- L'établissement d'une liste d'émargement,
- L'établissement de la synthèse impartiale des échanges par le commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Montpellier,
- Le contact, l'échange, la communication avec les participants des réunions publiques et de la consultation publique,
- L'enregistrement audio des échanges entre participants,
- La mise en place d'un registre dématérialisé dans le cadre de la consultation publique relative au projet de construction du quai I1 dans le port de Sète-Frontignan

**Les types de données utilisées sont les suivantes :** nom, prénom, organisme, numéro de téléphone (du commissaire enquêteur), adresse mail (du commissaire enquêteur et des usagers lors d'échanges dans le cadre des informations techniques).

**Vos données sont communiquées ou accessibles :**

- aux agents habilités des services de la Région Occitanie,
- à ses sous-traitants : l'éditeur de la plate-forme Démocratie Active Micropulse, le maître d'œuvre désigné dans le cadre d'un marché public, les titulaires des marchés Support et assistance, Tierce Maintenance Exploitation et Tierce Maintenance Applicative auxquels la Région a confié l'exécution de certaines prestations,
- Le Commissaire Enquêteur

Nous veillons à ce que seules les personnes habilitées et autorisées puissent avoir accès aux données et la Région vous garantit qu'elle vérifie et exige que ses sous-traitants présentent des garanties suffisantes en matière de protection des données personnelles.

Certaines données personnelles peuvent être adressées à des tiers ou à des autorités légalement habilitées (ex. administrations de l'Etat, instances de contrôle) et ce pour satisfaire nos obligations légales, réglementaires ou conventionnelles.

**Durée de conservation des données** : les durées de conservation que nous appliquons à vos données à caractère personnel sont proportionnées aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées. En conséquence, nous conservons vos données de la manière suivante :

- Pour les feuilles d'émargement papier : effacement avant la fin du mois de mars 2028
- Pour les copies dématérialisées des feuilles d'émargement : effacement avant la fin du mois de mars 2028
- Les données inscrites dans le registre dématérialisé seront effacées avant la fin du mois de mars 2028. Ordre sera donné au prestataire de la plateforme de respecter également cette échéance.
- L'enregistrement audio sera conservé jusqu'à la fin du mois de mars 2028. La transcription sera conservée 5 ans. Au-delà, elle sera anonymisée.
- Les coordonnées du commissaire enquêteur (adresse mail et téléphone) seront conservées 5 ans. Dans le cas où les échanges avec lui seraient conservés au-delà de cette date, ils seront anonymisés.
- Dans le cadre des échanges électroniques par mail (informations techniques), les adresses mail, noms, organisme des usagers seront conservés jusqu'à la fin du mois de mars 2028.

Vos données ne sont pas :

- vendues ou utilisées **pour une finalité autre que celle évoquée** précédemment.
- transférées vers un pays hors de l'Union Européenne ou une organisation internationale.

## **DROIT D'ENREGISTREMENT AUDIO DES ECHANGES**

---

Les personnes concernées sont informées qu'elles pourront être enregistrées lors des échanges dans le cadre des réunions. Ces enregistrements devront faire l'objet d'une autorisation préalable dûment signée de leur part, pour la captation, l'utilisation et la transcription de leur voix pour les besoins de consultation et de l'enquête, et du Commissaire Enquêteur à titre gracieux et sur un territoire illimité.

L'autorisation est consentie à la Région Occitanie jusqu'à la fin du mois de mars 2028. Elle exclut toute exploitation à caractère commercial, ainsi que toute notion d'exclusivité. Vous pourrez à tout moment retirer votre consentement par mail à l'adresse [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr). La Région Occitanie s'interdit expressément de procéder à une exploitation des enregistrements susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, à la dignité ou à l'intégrité des personnes concernées. Au-delà du mois de mars 2027, la transcription des échanges sera anonymisée.

## **DROITS DE LA PERSONNE CONCERNEE PAR LE TRAITEMENT**

---

Dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, **vous disposez de plusieurs droits issus du RGPD** que vous pouvez faire valoir auprès du Délégué à la Protection des données (le référent

de notre organisme pour le respect du RGPD) à l'adresse [dpd@laregion.fr](mailto:dpd@laregion.fr), en fonction de la nature des traitements et en justifiant au besoin de votre identité :

- droit d'**accéder à vos données** faisant l'objet d'un traitement (article 15 du RGPD),
- droit de **retirer votre consentement** à tout moment, sans remettre en cause le traitement mis en œuvre jusque-là (article 7 du RGPD),
- droit d'obtenir la **rectification de données inexactes** ou le complément de données incomplètes (article 16 du RGPD),
- droit d'obtenir l'**effacement de vos données**, dans les cas prévus à l'article 17 du RGPD,
- droit d'**obtenir la limitation du traitement** exercé sur vos données pour stopper tout ou partie du traitement de vos données, à l'exception de leur conservation (article 18 du RGPD),
- droit à la **portabilité de vos données** (article 20 du RGPD),
- droit de vous **opposer au traitement** pour des raisons tenant à votre situation particulière, à un traitement des données vous concernant, y compris un profilage (article 21 du RGPD),
- droit d'**introduire une réclamation** auprès de la CNIL (article 13 du RGPD) si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits sur vos données ne sont pas respectés.

## PRISE DE DECISION AUTOMATISEE

---

Il est indiqué qu'il n'est pas procédé, au moyen des données à caractère personnel collectées, à une prise de décision automatisée au sens de la Réglementation en vigueur. Une prise de décision automatisée est une décision prise à l'égard d'une personne, par le biais d'algorithmes appliqués à ses données personnelles, sans qu'aucun être humain n'intervienne dans le processus.

## SECURITE DE VOS DONNEES

---

- La Région Occitanie met en place des mesures de sécurité techniques et organisationnelles en vue de garantir la disponibilité, l'intégrité et la confidentialité des données à caractère personnel afin d'empêcher que celles-ci soient déformées, endommagées ou que des tiers non autorisés y aient accès. Elle assure un niveau de sécurité adapté aux risques liés au traitement et à la nature des données à protéger.
- Il vous incombe d'assurer la confidentialité du mot de passe vous permettant d'accéder à votre compte : ne communiquez cette information à personne et n'oubliez pas de vous déconnecter avant de quitter un service.

## DIVERS :

- **DONNEES POST MORTEM** : Conformément et dans les conditions de l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données à caractère personnel après son décès.
- **DROIT APPLICABLE** : Tout litige en relation avec l'utilisation de vos données personnelles est soumis au droit Français. Toute réclamation ou litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution des présentes de préservation des données personnelles sera soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

